



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1713-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 64 000 \$ POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS RELIÉS À LA PRÉPARATION DE DIVERS PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Le conseil municipal a adopté le règlement ci-dessus lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui a eu lieu le 1^{er} juin 2026.

Ce règlement vise à autoriser une dépense et un emprunt pour les honoraires professionnels des projets présentés aux projets 23, 26 et 39 du Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2026 permettant l'agrandissement de la réserve d'eau à des fins de sécurité publique, un plan de stabilisation d'un talus en bordure de la rivière Jacques-Cartier et des travaux de relocalisation de l'atelier mécanique au garage municipal.

Le règlement numéro 1713-2026 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 10 juin 2026.

Ce règlement a également reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 juillet 2026.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 13 août 2026.

Où le consulter ?

Ce règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale ».

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 13^e jour du mois d'août 2026.

Mélanie Côté
Assistante-greffière